

Pléthore de spécialistes réunie au Luxembourg

Une concurrence loyale et non faussée constitue la pièce maîtresse d'une économie de marché. Le droit de la concurrence est partant l'ensemble des règles qui ont pour objet d'assurer, sur le marché auquel elles s'appliquent, l'existence, la liberté et la loyauté de la concurrence. Peu médiatisé - à l'exception d'amendes énormes prononcées parfois contre cartels et monopolistes - le sujet n'en est pas moins fondamental pour le développement de l'économie, mais également pour le consommateur, car c'est lui aussi qui profite d'une concurrence saine qui fait baisser les tarifs tout en poussant les acteurs à mieux soigner la qualité de leurs services et produits, voire à innover.

Inutile de souligner que les questions autour du thème sont légion: comment assurer une surveillance efficace? Quels pouvoirs donner aux autorités de concurrence? Quelles amendes infliger? Mais il n'y pas seulement les considérations juridiques: évidemment, la taille d'une économie influence également en large mesure les politiques de concurrence.

Dans quelle mesure? La question au centre d'une conférence internationale qui a démarré hier après-midi à la Chambre de Commerce. Une centaine de spécialistes confirmés avaient suivi l'invitation de l'organisateur «Competition Law Forum», une association réunissant plus de 120 experts internationaux en la matière, qui avait lancé l'événement en collaboration avec l'Inspection et le Conseil de la Concurrence luxembourgeois, la Chambre de Commerce et les cabinets d'avocats Allen & Overy Luxembourg, FIPRA et Shearman & Sterling.

Intitulée «Small Economies and Competition Policy - A Fair Deal», la



Une centaine de spécialistes du droit de la concurrence sont réunis jusqu'à aujourd'hui midi à la Chambre de Commerce

Photo: F. Aussems

conférence tombe un peu à pic pour un Grand-Duché en passe de réformer sa jeune loi sur la concurrence - elle ne date que de mai 2004 et n'a pas encore réussi à générer une véritable «culture de la concurrence», ni dans l'économie, ni dans la politique, ni chez le consommateur, comme l'ont souligné certains orateurs hier.

Mais le Luxembourg constitue aussi un des rares exemples dans le monde d'une économie à la fois extrêmement petite en comparaison internationale - «tout le monde se connaît», expliquait le président de la Chambre de Commerce, Pierre Gramegna - mais aussi extrêmement ouverte. Un cas d'école.

Pour lequel, comme pour beaucoup d'autres des solutions «one size fits all» importées d'autres pays ne fonctionnent pas forcément. Mais quelles règles adopter? De quels moyens se doter? Un des points ma-

jeurs dans cette discussion fut aussi la structure des autorités des concurrence. La loi luxembourgeoise prévoit pour l'instant une séparation des instances en Inspection de la Concurrence, organe d'instruction des affaires auprès du Ministère de l'Economie et en Conseil de la Concurrence, autorité indépendante qui constitue l'organe collégial de décision sur les dossiers lui remis par l'Inspection. Séparation qui avait d'ailleurs été exigée par le Conseil d'Etat à l'époque.

Le Luxembourg en passe de réformer sa législation

Le Gouvernement semble à présent vouloir réformer la législation en vue de fusionner les autorités. Les détails de la réforme ne semblent pas encore tout à fait arrêtés, sinon le président du Conseil de la Concur-

rence, Thierry Hoscheit, aurait sans doute été plus concret sur le projet lors du débat hier. Une fusion ferait du sens au vu des problèmes de ressources humaines auxquelles sont confrontées. Après tout, à la différence du secteur privé, le public ne peut avoir recours qu'à un réservoir limité de spécialistes - condition de nationalité oblige. Hoscheit a également soulevé les points de la mise à disposition des moyens financiers pour la politique de concurrence et d'accès aux informations des autorités de surveillance de certains secteurs économiques. Il a cependant aussi mis le pouce sur les problèmes éventuels découlant d'une fusion des autorités: chevauchement de compétences, conflits d'intérêts, problèmes personnels... Autant de points qui seront à clarifier dans la nouvelle réforme.